



Mise en ligne de cours. y'a-t-il des droits d'auteur ?

Par **spip_old**, le 15/10/2007 à 13:40

Bonjour,

Je souhaiterais mettre **légalement, et moyennant finances**, sur internet les notes prise en cours de lycée, de fac et d'école, mais avant, je voudrais savoir :

- **Est-ce que les professeurs peuvent me réclamer des droits d'auteur ?**
- Ai-je besoin de demander leur accord (par écrit, style "Je soussigné...") ? Si oui à quel fréquence (pour chaque leçon ou pour l'année seulement) ?
- Les notes que j'ai prises ne sont-elles pas considérées comme une "*interprétation*" et donc non soumise au droit d'auteur ?
- Le fait de mettre mes notes prises en cours alors que j'étais en école privée change-t-il quelque chose ? Et par correspondance (style le CNED) ?
- Si je mets en ligne ces cours, moyennant finances, et si les professeurs réclament des droits d'auteurs, quel pourcentage maximum dois-je leur reverser ?

Merci pour vos réponses .

Cordialement.